



# AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ DE CE QUI SUIT :

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli le mardi 10 janvier 2023 à 20 :00 heures à la salle du conseil au 7 Place de l'Église.

Au cours de cette séance, le conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante:

### Nature et effets

La dérogation consiste à permettre de déroger à la disposition de l'article 15.9 g) du règlement de zonage 705-13 comme suit :

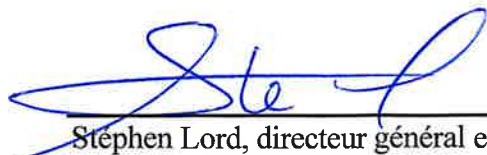
- Permettre l'implantation d'une enseigne à 1,42 mètre de l'emprise de la voie de circulation, lorsque le règlement prévoit 2 mètres.

### Identification du site

8, Avenue de Gaspé est  
Lot 3 873 716

Lors de cette assemblée de consultation tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la présente demande.

**DONNÉ à Saint-Jean-Port-Joli ce 20 iem jour de décembre 2022.**



Stephen Lord, directeur général et greffier-trésorier